

Axe n° 5 :
Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience

Orientation stratégique :
Améliorer la résilience du territoire

Localisation

Bassin versant de la Giscle, plaine de Grimaud

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G03 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Thème prioritaire concerné :
Réduction de la vulnérabilité

Action 5.4

Création d'une zone refuge pour ovins et caprins dans la plaine de Grimaud

Objectifs

Mettre en sécurité le cheptel des activités pastorales dans la plaine de Grimaud
Créer un équipement pastoral de type bergerie sur pilotis

Description de l'action

La commune de Grimaud soutient les pratiques pastorales en zone inondable (zone R2 du PPRI) pour garantir la polyculture sur son territoire, la ressource paysagère et la préservation des zones humides.

Chaque année, près de 1200 bêtes sont exposées au risque de noyade, notamment en période d'agnelage pendant laquelle il est difficile de déplacer un troupeau. Il est rappelé que les inondations du 22 octobre 2009 et celles du 04 au 10 novembre 2011 ont respectivement fait le bilan de 202 et 134 brebis noyées, le reste des animaux ayant été sauvé au prix d'un déploiement considérable des services de secours et communaux pendant les évènements.

3 activités pastorales sont actuellement concernées dans le cadre de leur parcours entre les différentes communes et de conventions d'occupation précaire de pastoralisme contractées avec la Commune de Grimaud et la SAFER sur près de 40 ha.



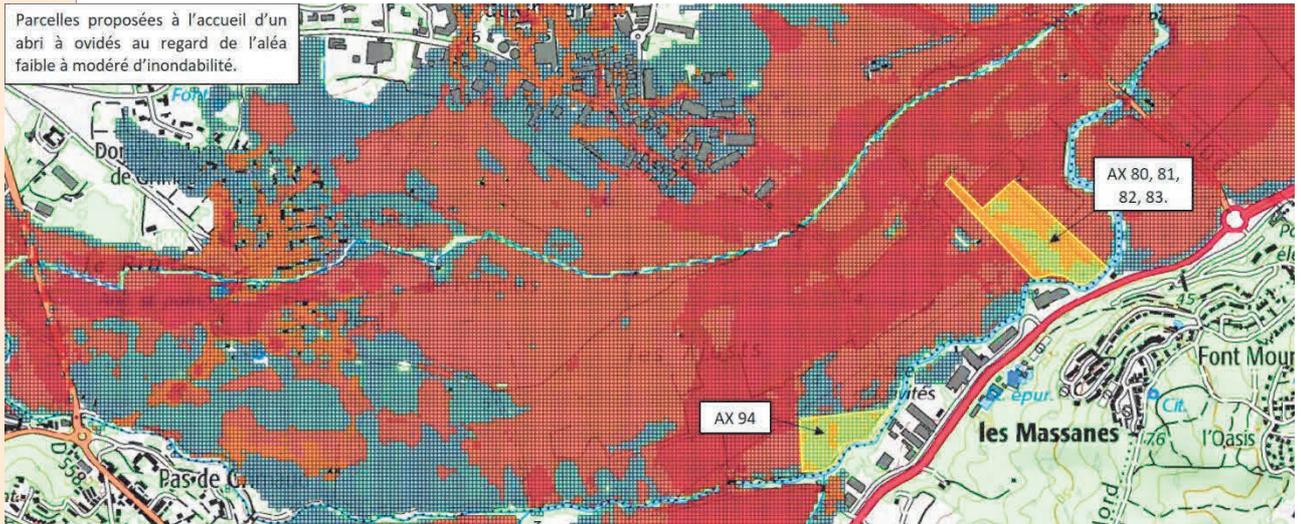
Illustration d'une zone de replis pour ovins et caprins

Saisie en 2017 sur sa faisabilité au regard du PPRI, le bureau Risques de la Préfecture du Var a encouragé la définition d'une aire de gestion collective de sauvegarde du bétail et son inscription dans le PAPI.

Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Le concept d'un équipement pastoral de type bergerie en bois sur pilotis, permettant de mettre en sécurité un troupeau d'ovin d'environ 400 têtes et son éleveur le temps de la submersion des terres (12 à 36 h), est proposé au cœur du champ d'expansion des crues de la Giscle dans une zone d'aléa faible à modéré (peu de vitesses).



Localisation des implantations possibles du projet

Il est envisagé de valoriser des bois locaux de type robiniers et châtaigniers comme matériaux de construction.

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par la Commune de Grimaud.

Cette action sera menée en partenariat avec la CCGST et le CERPAM en charge d'élaborer le Plan Occupation Pastoral Intercommunal (POPI).

Échéancier prévisionnel

L'action sera démarrée dès labellisation du PAPI.

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Équipement pastoral	Commune de Grimaud	150 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
TOTAL (€ HT)			75 000 €	-		-	75 000 €

Déroulement des opérations

Durée globale : 1 an

Montant estimatif :
150 000 € HT

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
Commune de Grimaud

Partenaires techniques :
CCGST - CERPAM

Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation des travaux
- Efficacité du dispositif (évaluation en REX post crue)